

Résumé du plan 2017

Généré le 30/12/2016

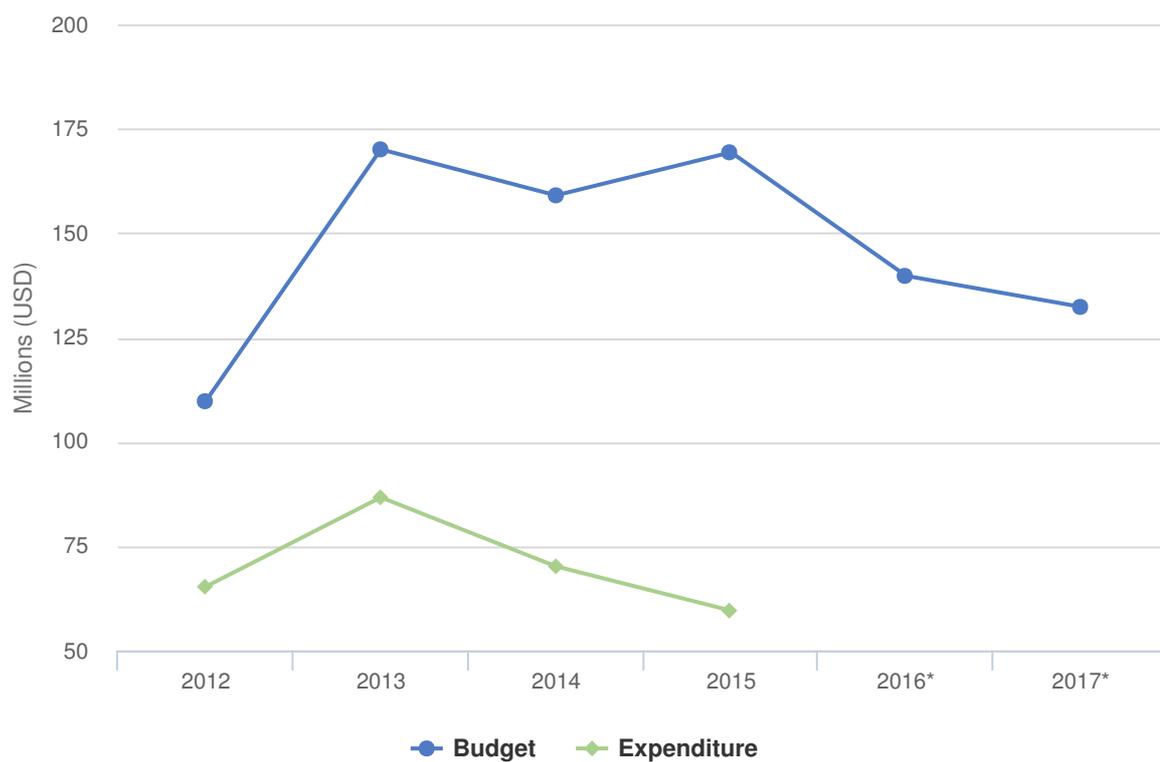
Subregion: South East Asia

| Bangladesh | Brunei Darussalam | Cambodge | Indonésie | République démocratique populaire lao | Malaisie | Mongolie | Myanmar | Philippines | Singapour | Thaïlande | Timor-Leste | Vietnam |

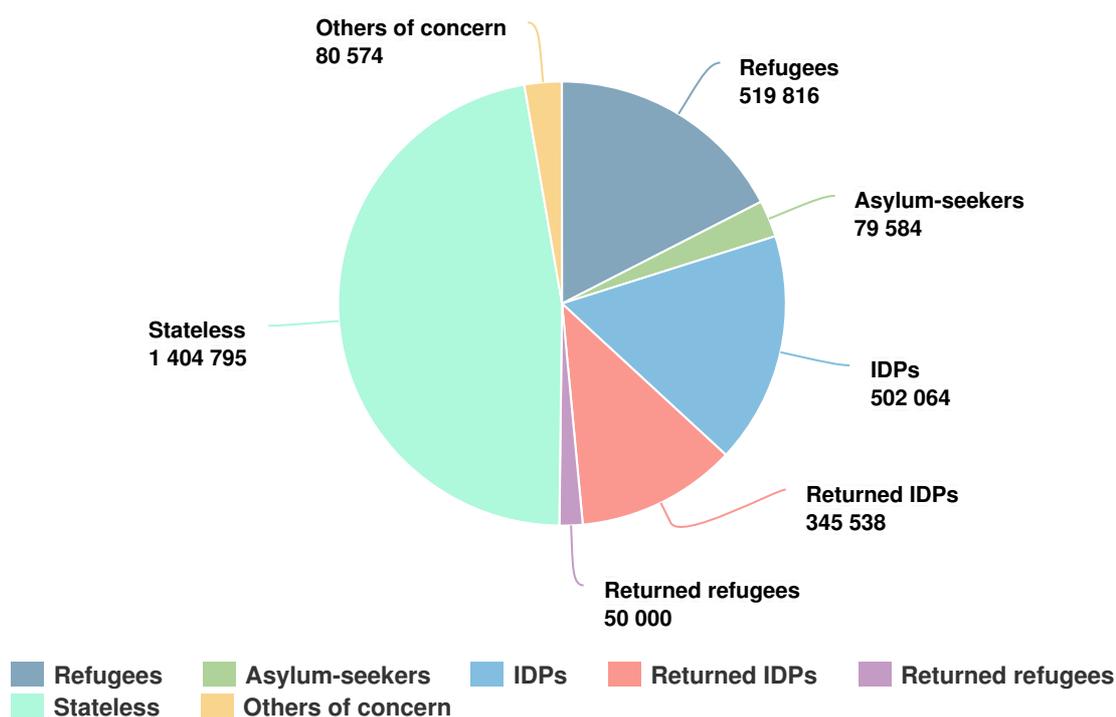


Latest update of camps and office locations **21 Nov 2016**. By clicking on the icons on the map, additional information is displayed.

Budgets and Expenditure in Subregion South East Asia



People of Concern - 2017 [projected]



Environnement opérationnel et stratégie

Si seulement trois pays de la sous-région sont signataires de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, la plupart respectent en général le principe de non-refoulement. Le HCR tente de s'appuyer sur cette pratique positive en officialisant des dispositions de séjour temporaire dans les pays de la région, notamment, comme première étape, l'enregistrement conjoint de réfugiés et demandeurs d'asile avec les gouvernements concernés. Ces mesures s'accompagnent d'activités destinées à diminuer les taux de détention et améliorer l'accès à l'éducation, aux soins de santé et aux emplois.

Les mouvements maritimes de longue date de réfugiés et de migrants venant du Bangladesh et du Myanmar en direction de la Malaisie via la Thaïlande n'ont pas repris depuis que des milliers de personnes sont restées bloquées dans la mer d'Andaman en mai et juin 2015. C'est la conséquence de la multiplication des interceptions, d'une meilleure prise de conscience des risques, du manque de statut juridique dans les pays de destination et des risques et coûts croissants du voyage.

Avec de profonds changements sociaux et politiques au Myanmar, les possibilités de solutions pour les réfugiés originaires de ce pays s'améliorent. Le retour librement consenti est de plus en plus envisageable pour les populations réfugiées en Malaisie, Thaïlande et dans d'autres pays hôtes. Les modèles anciens de réinstallation changent, et la politique régionale du HCR met désormais l'accent sur les dossiers individuels (plutôt que collectifs) en fonction des besoins et vulnérabilités spécifiques. Des efforts importants sont aussi mis en œuvre pour élargir l'accès des réfugiés aux emplois légaux, aussi bien pour les populations réfugiées ayant besoin de protection que pour fournir une transition aux personnes qui auront peut-être bientôt accès à des solutions durables.

Les statistiques du HCR indiquent que plus de 40 pour cent des apatrides dans le monde résident dans un État membre de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), avec deux des trois plus importantes populations apatrides au monde. En 2016, la Thaïlande a adhéré à la campagne mondiale #IBelong visant à mettre fin à l'apatridie et a adopté l'objectif politique d'une « apatridie zéro ». À cette fin, elle a procédé à plusieurs changements pour mieux intégrer et accroître l'acquisition de la nationalité thaïlandaise pour les apatrides. De 2012 à 2016, plus de 23 000 anciens apatrides en Thaïlande ont été naturalisés.

Des progrès substantiels sont aussi accomplis dans la détection et la réduction des cas d'apatridie en Malaisie, aux Philippines et au Viet Nam, qui s'appuient sur des succès passés. Le Haut Commissariat continue d'encourager la mise en place d'un consensus régional sur la nécessité de s'attaquer à l'apatridie, en collaboration avec le développement de la Communauté de l'ANASE 2015, notamment la Commission de l'ANASE sur la promotion et la protection des droits des femmes et des enfants ainsi que sa Commission intergouvernementale sur les droits de l'homme. La Déclaration de Bali sur le trafic de migrants, la traite d'êtres humains et la criminalité internationale s'y rapportant, adoptée en 2016, a reconnu que la prévention et la réduction de l'apatridie est un moyen de venir à bout des causes à l'origine des déplacements.

L'enregistrement des naissances pour prévenir l'apatridie sera encouragé dans toute la région, en particulier pour que les autorités et les partenaires du développement cherchent à atteindre les objectifs définis dans « l'enregistrement des actes et les statistiques d'état civil en Asie et dans le Pacifique pour la décennie 2015-2024 » et l'objectif de développement durable (16.9) qui prévoit de garantir à tous une identité juridique d'ici à 2030. Les liens continueront d'être resserrés avec les institutions universitaires et de recherche pour améliorer les données de référence et pour identifier des solutions possibles. En outre, des partenariats seront développés avec les organisations de la société civile qui s'emploient à régler le problème de l'apatridie dans la région.

Réponse et mise en œuvre

Les opérations au Bangladesh, en Indonésie, en Malaisie, au Myanmar et en Thaïlande sont présentées dans des chapitres distincts.

Dans les trois pays signataires de la Convention de 1951 – Cambodge, Philippines et Timor-Leste – le HCR continuera d’assurer une formation et d’autres formes de soutien pour les fonctionnaires gouvernementaux. De plus, aux Philippines, le HCR reconduira son appui au mécanisme de transit d’urgence pour le transfert temporaire d’individus qui seront réinstallés de façon permanente dans d’autres pays. Il maintiendra sa présence et son rôle de chef de file des activités de protection pour les déplacés internes à Mindanao.

Le partenariat du HCR avec le Gouvernement philippin pour lutter contre l’apatridie est bien établi. Les priorités seront d’appuyer de nouveaux progrès dans le travail du Gouvernement en coopération avec le Gouvernement indonésien pour résoudre le statut de la nationalité de personnes d’ascendance indonésienne qui résident dans le Mindanao méridional, d’améliorer le recensement des populations potentiellement à risque, de consolider encore le système d’enregistrement des actes et des statistiques d’état civil pour aider à prévenir l’apatridie et de mettre en œuvre l’engagement souscrit par le Gouvernement en 2011 d’adhérer à la Convention de 1961.

Au Bangladesh, les autorités ont entrepris un recensement des ressortissants du Myanmar sans papiers qui devrait probablement aboutir à une augmentation majeure du nombre officiel de personnes déplacées de force dans le pays. Le rôle du HCR et les options de protection et de solutions pour la population relevant de la compétence de l’Organisation deviendront plus clairs au cours de l’année, avec l’objectif ultime de prodiguer une protection concrète et d’autres formes d’assistance à ceux qui en ont le plus besoin.

En Indonésie, les responsabilités du HCR concernant l’enregistrement et la détermination du statut de réfugié s’accompagneront d’efforts pour améliorer les options de séjour temporaire de certaines catégories de réfugiés, par exemple ceux qui ont de liens familiaux étroits en Indonésie. Le Haut Commissariat plaidera pour un élargissement des options d’hébergement pour les enfants non accompagnés.

En Mongolie, le HCR se servira de la visite du Représentant régional fin 2016 pour améliorer la protection au titre de son mandat et les options de solutions pour les réfugiés dans le pays.

Les efforts au Viet Nam seront centrés sur la prévention et la réduction de l’apatridie, en appuyant le travail du Ministère de la justice dans les zones frontalières avec la République démocratique populaire lao. Le HCR examinera aussi la loi sur la nationalité et envisagera de nouvelles améliorations pour combler les lacunes restantes et rendre la législation conforme aux normes internationales.

2017 Budget for South East Asia | USD

Operation	Pillar 1 Refugee programme	Pillar 2 Stateless programme	Pillar 3 Reintegration projects	Pillar 4 IDP projects	Total
Bangladesh	13,751,629	14,216	0	0	13,765,846
Indonesia	7,173,894	26,500	0	0	7,200,394
Malaysia	18,009,477	516,111	0	0	18,525,588
Myanmar	22,282,485	3,368,718	0	23,675,472	49,326,676
Philippines	578,338	751,474	0	1,346,505	2,676,318
Thailand	32,617,574	1,174,516	0	0	33,792,090
Thailand Regional Office	6,369,912	653,940	0	0	7,023,852
Total	100,783,309	6,505,476	0	25,021,978	132,310,763

